

crieries, des cires, confitures seiches, cristaux, & fruits de différentes espèces. Le 9. il prit son Audience de congé du Viceroi, en lui témoignant sa satisfaction des grandes marques d'honneur & de générosité qu'il avoit reçues pendant son séjour à Naples; & la nuit suivante il fit voile avec deux Galeres qui l'avoient amené, pour aller joindre à Gaëte le reste de l'Escadre de la Religion, commandée par Mr. d'Arias, Commandeur & Bailly-Général, & continuer ensemble leurs courses sur les Corsaires de Barbarie.

On est ici attentif aux suites d'une cérémonie observée depuis peu, & si l'honneur que s'est fait rendre dans cette occasion le nouveau Viceroi se perpétuera, vû qu'il n'y a qu'un exemple qui paroisse l'autoriser : Voici le fait. Le 8. Juillet au matin Mr. le Comte de Visconti fit expédier du Bureau de la Secreteriaire d'Etat & des Guerres, un Bille adressé au Magistrat Napolitain, dont la substance „ étoit “ Qu'ayant résolu de tenir pour la première „ fois Chapelle publique dans l'Eglise des grands „ Carmes, il s'attendoit que le Corps de Ville vien- „ droit ce jour-là le recevoir à la descente de son „ Carrosse, conformément à ce qui s'est pratiqué „ en cas pareil, lorsque le Marquis del Carpio étoit „ Viceroi de Naples. „ Quoique cette demande fut prit d'abord le Corps de Ville, il ne laissa pas que de s'y conformer, & de recevoir le Viceroi avec les Ministres de la Chambre Royale, lorsqu'il descendit du Carrosse pour entrer à l'Eglise; mais immédiatement après le retour de Son Excellence au Palais Royal, le Corps de Ville s'assembla, fit dresser une protestation dans les formes contre la démarche à laquelle l'avoit obligé le Comte de Visconti, en déclarant “ Que c'étoit sans préjudice aux „ droits & aux prérogatives qui lui appartiennent, „